

## **Que fait au juste la ou le prof d'université ?**

Les tâches de la professeure ou du professeur d'université ont trois composantes : 1) l'enseignement et les activités qui s'y rattachent; 2) la recherche – développement – création ; 3) les services à la collectivité.

Examinons chacune de ces composantes dont l'ensemble constitue la vie quotidienne d'une professeure, ou d'un professeur universitaire.

### **1. Enseignement et les activités qui s'y rattachent**

Le nombre de cours enseignés par une professeure, un professeur est déterminé par la charge dite « normale » qui, idéalement, doit être indiquée dans la convention collective des professeures, professeurs. Dans la majorité des universités canadiennes, la charge normale d'enseignement est de 15 crédits, ce qui correspond à cinq cours repartis sur une année. Cependant, on remarque une tendance assez prononcée de réduire le nombre de crédits à 12, soit quatre cours par année, notamment dans les universités québécoises. À noter, que la charge normale à l'Université de Moncton est de 18 crédits et une de nos revendications principales étant de la diminuer à 15.

L'enseignement d'un cours englobe : la prestation du cours (de 6 à 9 heures par semaine / par cours, 8 mois par année, plus les heures de consultation obligatoires), la préparation du cours (au moins trois heures par chaque heure du cours), les corrections des travaux (souvent les soirs et les fins de semaine) et l'encadrement des étudiants de maîtrise, de doctorat, ainsi que des stagiaires post-doctoraux (ce qui inclut, en outre, la formation de ces jeunes chercheurs aux diverses facettes du métier universitaire, telles que le processus de recherche et de création, la communication savante, l'écriture scientifique et la préparation de demandes de bourses/de subvention etc.)

### **2. Recherche – développement – création (RDC)**

Tout au long de sa carrière, la professeure ou le professeur continue à faire avancer les connaissances dans le domaine de sa spécialisation par le biais de sa recherche (/développement/création). Ce volet comprend les travaux réalisés en laboratoire, sur le terrain, aux archives, la publication des résultats dans les revues scientifiques, la diffusion des rapports, des textes etc., la participation à des congrès savants, la production des œuvres scientifiques ou artistiques, l'écriture des livres ou des chapitres des livres, sans oublier la préparation des demandes de subvention multiples pour assurer le financement continu des projets.

Durant l'année académique, la professeure ou le professeur poursuit ses travaux de recherche et participe aux activités qui y sont intimement liées, mais c'est surtout pendant la période estivale lorsqu'il n'y a habituellement pas (ou très peu) d'enseignement, qu'il ou elle peut consacrer la grande majorité de son temps à ce volet important de son travail.

Un système de dégrèvement permet à certains professeures et professeurs d'enseigner moins de cours au profit de leurs activités savantes ou administratives plus intensives.

### **3. Services à la collectivité**

Les services qu'une professeure ou un professeur doit rendre à la collectivité peuvent être de deux types. À l'externe, son expertise est mise à contribution dans les médias, dans les cercles scientifiques, dans les groupes communautaires, dans les regroupements professionnels ou syndicaux, pour n'en nommer que quelques-uns. À l'interne, le service à la collectivité est principalement de nature administrative et concerne les divers aspects de la gestion académique. Ainsi, les professeures et professeurs assument à tour de rôle la direction des programmes d'études, de départements, de chaires, de centres et de laboratoires de recherche, de revues scientifiques, etc. La participation aux activités de son département, de sa faculté et de l'université fait partie également des services à la collectivité à l'interne. Les professeurs sont appelés à participer aux comités et aux groupes de travail divers en rapport avec les programmes d'études, la mise en place des activités départementales et facultaires, les activités syndicales et académiques de l'université.

### **4. Les activités des membres du corps professoral sont difficilement quantifiables**

La professeure ou le professeur d'université doit constamment être à la fine pointe de ce qui se passe dans sa discipline afin de pouvoir exercer son métier. Ainsi, une grande partie de son temps doit être consacrée à la lecture, à la réflexion et à la discussion avec des collègues.

Ses cours doivent continuellement être mis à jour et demeurer suffisamment stimulants afin d'engager les étudiants et créer des meilleures conditions pour l'apprentissage universitaire.

Les nouvelles technologies, telles que les blogues, les bases de données électroniques, les nouveaux outils de recherches, les nouvelles façons instantanées de recevoir et de traiter l'information, des technologies d'enseignement en ligne, pour n'en nommer que quelques-unes des plus importantes, deviennent rapidement une réalité incontournable dans la vie universitaire et demandent une mise à niveau majeure des connaissances et des façons d'enseigner et de mener les activités de recherche.

D'autres activités imbriquées dans le « jour à jour » des professeures et professeurs sont l'écriture des lettres de recommandation, la participation à des jurys de thèses ou à des comités d'attribution des bourses d'études, les discussions formelles ou informelles avec les étudiants...

Il ne faut pas oublier que c'est grâce aux semaines de travail de 60 à 70 heures que les professeurs contribuent avec autant de succès à l'épanouissement de l'Université de Moncton, de la société acadienne, monctonienne et néo-brunswickoise.

*Le 29 janvier 2008*

*Ce texte s'inspire largement d'un communiqué du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal : Publi-reportage. « Métier: professeure, professeur à l'UQAM », dans *Le Devoir*, vol. 99, no 15 (26 et 27 janvier 2008), p. G-2.*